

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 590

présenté par
M. Gille

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« qui satisfont »

le mot :

« satisfaisant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.